Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

# CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

# Philosophie

Session 2022 • Asie

Code sujet **22-PHGEJA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

## Se repérer dans le corrigé


Sujet 1 — L’homme et la nature
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 2 — La prise de conscience et la liberté
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 3 — Égalité démocratique, haine des privilèges et concentration du pouvoir politique
1 réponses • sujet p. 2–2


Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.



FormaV - document d'entraînement non officiel

# Sujet 1

None points

L’homme et la nature

## Question Sujet 1

Sujet p. 2

> L’homme est-il une exception dans la nature ?

**Introduction**

À première vue, l’homme semble appartenir à la nature : il naît, se nourrit, se reproduit et meurt, comme les autres êtres vivants. Son corps dépend de conditions physiques et biologiques qu’il ne choisit pas. Pourtant, il paraît aussi s’en distinguer : il parle, raisonne, transforme son milieu et se donne des règles. Demander si l’homme est une exception dans la nature revient donc à se demander s’il constitue une rupture avec elle, ou si ses particularités sont apparues au sein de processus naturels. Le mot « exception » peut désigner une différence remarquable, mais aussi une existence qui échappe aux lois communes. Il faut ainsi distinguer le fait d’être singulier de celui d’être extérieur à la nature. Nous montrerons d’abord que l’homme est un être naturel soumis aux conditions du vivant ; nous examinerons ensuite les raisons pour lesquelles ses capacités semblent le mettre à part ; nous verrons enfin que cette singularité peut s’expliquer sans faire de l’homme un être surnaturel ou indépendant de la nature.

**I. L’homme n’est pas extérieur à la nature : il est d’abord un vivant parmi les vivants**

L’homme est, au sens le plus direct, un organisme vivant. Son corps est soumis à des besoins, à la maladie, au vieillissement et à la mort. Il dépend de l’air, de l’eau, de la nourriture et de conditions de température compatibles avec la vie. Il ne peut abolir ces dépendances par la seule volonté : même une société très technicisée doit produire ou obtenir les ressources dont les êtres humains ont besoin. En ce sens, l’homme n’est pas une exception aux conditions naturelles de l’existence.

Il appartient également à l’histoire du vivant. Les connaissances issues de la biologie et de l’évolution montrent que l’espèce humaine s’inscrit dans une histoire de transformations et partage des caractéristiques avec d’autres espèces. L’homme n’est donc pas apparu en dehors de la nature : il est le résultat d’une évolution. Ses capacités intellectuelles elles-mêmes reposent sur un cerveau, un système nerveux et un corps, c’est-à-dire sur des réalités naturelles. La pensée n’est pas une preuve que l’homme aurait échappé à toute détermination biologique.

Enfin, les êtres humains influencent les milieux dont ils dépendent et sont en retour affectés par eux. Une sécheresse, une épidémie ou la dégradation d’un écosystème peuvent menacer leurs sociétés, même si celles-ci disposent de techniques élaborées. L’homme peut réduire certains risques, mais il ne supprime pas sa dépendance à l’égard des équilibres naturels. Ainsi, si « être une exception » signifie échapper aux lois et aux conditions de la nature, la réponse semble d’abord négative.

**Transition**

Cependant, reconnaître que l’homme est un vivant ne suffit pas à rendre compte de ce qui le distingue. Il ne se contente pas de s’adapter à son milieu : il peut le modifier consciemment, transmettre des savoirs et organiser collectivement son existence. Ces capacités donnent l’impression qu’il occupe une place à part dans la nature.

**II. L’homme semble faire exception par la culture, la technique et la réflexion**

Les humains ne vivent pas seulement selon des comportements fixés par leurs besoins biologiques immédiats. Ils apprennent une langue, reçoivent des savoirs et des pratiques, puis les transmettent. Une génération peut ainsi hériter de techniques élaborées par les précédentes et les transformer. La construction


FormaV - document d'entraînement non officiel

d’habitations, l’agriculture ou la médecine sont des exemples de cette capacité à aménager les conditions de la vie au lieu de s’y adapter passivement. L’existence humaine est donc profondément culturelle.

L’homme paraît également capable de prendre ses propres conduites pour objets de réflexion. Il peut se demander s’il agit justement, critiquer une coutume ou élaborer des lois. Il ne suit pas toujours ses désirs immédiats : il peut différer une satisfaction, tenir une promesse ou choisir une action qu’il juge moralement juste. Cette possibilité de se représenter plusieurs conduites et d’en discuter les raisons distingue l’action humaine d’une simple réaction automatique.

La technique accentue encore cette impression. Les humains peuvent transformer des matériaux, produire des outils et modifier leur environnement à grande échelle. Ils ne se bornent pas à occuper une niche écologique : ils peuvent créer des milieux artificiels, comme une ville ou un espace chauffé, et déplacer certaines limites auxquelles ils sont exposés. Il est donc compréhensible de dire que l’homme fait exception parmi les êtres naturels, si l’on entend par là qu’il possède des capacités particulièrement développées de réflexion, de transmission et de transformation.

Mais une difficulté apparaît : ces capacités suffisent-elles à faire de l’homme un être extérieur à la nature ? Le fait de construire des outils ou de modifier son milieu ne signifie pas nécessairement qu’on échappe aux lois naturelles. D’autres espèces utilisent des outils ou modifient leur environnement, à des degrés et selon des modalités différents. Surtout, les activités humaines reposent elles aussi sur des facultés corporelles et sur des ressources naturelles. Il faut donc éviter de confondre une différence de degré ou de mode de vie avec une séparation absolue.

**Transition**

Les particularités humaines sont réelles, mais elles ne démontrent pas que l’homme soit soustrait à la nature. La question devient alors celle du sens de cette singularité : peut-on comprendre la culture et la liberté comme des réalités apparues dans la nature, plutôt que contre elle ?

**III. Une singularité naturelle : l’homme transforme la nature sans cesser d’en faire partie**

On peut distinguer deux sens de la nature. La nature désigne d’abord l’ensemble des réalités physiques et vivantes auxquelles l’homme appartient. Mais le mot peut aussi désigner ce qui existerait sans les transformations humaines, par opposition à la culture et aux productions techniques. Dans ce second sens, les sociétés humaines semblent s’éloigner de la nature. Toutefois, cette opposition ne doit pas être prise pour une séparation complète : la culture est produite par des êtres naturels, et les objets techniques sont fabriqués à partir de matières et d’énergies naturelles.

La capacité humaine à apprendre, parler et transmettre peut ainsi être considérée comme une possibilité du vivant qui s’est développée de manière singulière. Elle permet à l’homme de ne pas être entièrement déterminé par ses besoins immédiats : il peut examiner ses motifs et orienter sa conduite. Cela n’abolit pas ses conditions naturelles, mais ouvre un espace de choix et de responsabilité. Un être humain ne choisit pas d’avoir un corps ni de dépendre d’un milieu, mais il peut réfléchir aux effets de ses actions sur ce milieu et modifier ses façons de vivre.

Cette singularité rend même plus manifeste la dépendance humaine à l’égard de la nature. Parce que les sociétés peuvent transformer leur environnement, elles peuvent aussi le dégrader et compromettre les conditions de leur propre existence. La technique ne place donc pas automatiquement l’homme au-dessus de la nature : elle accroît sa puissance d’action et, avec elle, la responsabilité de ses usages. Par exemple, exploiter une ressource peut répondre à un besoin immédiat, mais l’épuiser peut rendre plus difficile la vie des générations futures. La réflexion humaine permet de reconnaître cette conséquence et de chercher des limites à l’action.

Ainsi, l’homme peut être une exception au sens d’un être singulier, capable de culture, de réflexion et de transformations importantes de son milieu. Il ne l’est pas au sens d’un être miraculeusement indépendant des processus naturels. Sa différence ne l’extrait pas de la nature : elle est une manière particulière d’y prendre place et d’agir sur elle.

### Conclusion

L’homme n’est pas une exception dans la nature si l’on entend par là un être qui échapperait aux lois du vivant et aux dépendances matérielles : son corps, son évolution et son existence témoignent du contraire. Il présente néanmoins des capacités singulières de réflexion, de transmission culturelle et de transformation technique. Ces capacités permettent de le distinguer sans en faire un être extérieur à la nature. La réponse doit donc être nuancée : l’homme est une exception par certaines de ses facultés et par l’ampleur de son action, mais il reste un être naturel, dont la singularité fonde aussi la responsabilité envers les milieux dont il dépend.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’homme est une singularité au sein de la nature par ses capacités de réflexion, de culture et de transformation technique. Mais il n’est pas une exception au sens d’un être extérieur aux lois du vivant : son corps et ses activités dépendent de la nature. Sa différence est donc une manière particulière d’appartenir à la nature, et non d’en sortir.


FormaV - document d'entraînement non officiel

# Sujet 2

**None points**

La prise de conscience et la liberté

## Question Sujet 2

Sujet p. 2

> Toute prise de conscience est-elle libératrice ?

**Introduction.** « Prendre conscience » peut désigner le fait de remarquer quelque chose, mais aussi celui de le comprendre en réfléchissant : on peut découvrir un désir, les causes d'un comportement ou une situation jusque-là mal comprise. « Libérer » signifie ici délivrer d'une ignorance, d'une illusion ou d'une dépendance qui restreint notre capacité de choisir et d'agir. La question ne demande donc pas seulement si la conscience est utile : le mot « toute » interroge son pouvoir nécessaire et universel. Une prise de conscience suffit-elle toujours à nous rendre plus libres ? Il faut distinguer le fait de se représenter une situation, celui de la comprendre justement et la possibilité effective d'agir sur elle. Nous verrons d'abord que la conscience peut ouvrir un chemin d'émancipation en rendant le réel intelligible et contestable. Nous montrerons ensuite qu'elle ne libère pas nécessairement : elle peut être pénible ou erronée, et ne pas supprimer les contraintes. Enfin, nous préciserons à quelles conditions elle peut contribuer à une liberté réelle.

**I. La prise de conscience peut libérer en faisant sortir de l'ignorance et en rendant l'action envisageable.**

Celui qui ignore les causes de sa situation risque de la subir comme une fatalité. Il peut croire naturelles des règles qui sont en réalité humaines et modifiables, ou s'attribuer entièrement la responsabilité d'un échec. La réflexion introduit alors une distance : ce qui semblait aller de soi devient un objet d'examen. On peut comparer plusieurs explications, interroger ses raisons d'agir et envisager des choix qui demeuraient invisibles. La conscience ne donne pas forcément le pouvoir de supprimer un obstacle, mais elle peut permettre de le reconnaître et de chercher comment le combattre.

Par exemple, une personne qui rencontre des difficultés à obtenir un emploi peut croire qu'elles prouvent son absence de mérite. Si elle découvre que des pratiques discriminatoires contribuent également à sa situation, elle peut cesser de s'accuser exclusivement elle-même, chercher des recours ou s'associer à une action collective. Cette prise de conscience ne fait pas disparaître la discrimination ; elle transforme cependant la compréhension du problème et rend pensables des démarches qui ne l'étaient pas auparavant.

On peut éclairer cette fonction par l'allégorie de la caverne, au livre VII de *La République* de Platon. Le prisonnier qui se détourne des ombres découvre qu'elles ne constituent pas toute la réalité. Cette connaissance le délivre d'une illusion, même si le passage à la lumière est d'abord pénible. De manière comparable, reconnaître un préjugé que l'on entretenait peut rendre possible sa remise en question. La conscience est alors libératrice en ce qu'elle élargit le champ des possibilités : comprendre qu'une situation a des causes humaines permet de concevoir qu'elle puisse être transformée.

**Transition.** Pourtant, apercevoir une contrainte ou en comprendre l'origine ne revient pas à la supprimer. Une prise de conscience peut faire découvrir une réalité douloureuse sans fournir les moyens d'y remédier. Il faut donc examiner si la lucidité est toujours libératrice, ou si elle peut aussi accroître la souffrance et révéler notre impuissance.

**II. Toute prise de conscience n'est pas libératrice : elle peut être douloureuse, trompeuse ou sans effet sur les contraintes.**


FormaV - document d'entraînement non officiel

La connaissance d'une réalité pénible ne délivre pas nécessairement de cette réalité. Une personne qui prend conscience de la gravité d'une maladie n'est pas guérie par cette seule connaissance ; elle peut même éprouver une inquiétude nouvelle. De même, comprendre qu'une dépendance ou une habitude influence son comportement ne suffit pas toujours à s'en défaire. La conscience rend alors une situation plus visible, mais pas moins contraignante.

En outre, prendre conscience de quelque chose ne signifie pas nécessairement le comprendre correctement. Une interprétation fausse peut enfermer davantage celui qui l'adopte. Une personne qui attribue chaque échec à une incapacité personnelle risque de renoncer à agir, alors que ses difficultés peuvent aussi dépendre de circonstances sociales ou matérielles. Il faut donc distinguer la prise de conscience, au sens d'une représentation devenue présente à l'esprit, d'une connaissance suffisamment juste pour éclairer la situation. Une conviction consciente n'est pas, à elle seule, une vérité libératrice.

La lucidité peut aussi se transformer en attention excessive à soi. Une personne qui surveille constamment chacun de ses gestes par peur de se tromper peut perdre en spontanéité et hésiter à agir. Enfin, nous ne sommes pas toujours transparents à nous-mêmes : Freud met en évidence l'influence de processus inconscients sur nos conduites. Prendre conscience de certains désirs ou conflits peut aider à se comprendre, mais ne procure pas une maîtrise absolue de soi. Plus généralement, connaître une contrainte psychologique ou sociale ne signifie pas disposer des ressources, du soutien ou du pouvoir nécessaires pour la surmonter.

On pourrait en conclure que la conscience ne libère jamais, puisqu'elle ne supprime pas à elle seule toutes les contraintes. Ce serait toutefois confondre liberté et toute-puissance. Même lorsqu'elle ne délivre pas complètement, la connaissance peut réduire la passivité et aider à choisir sa conduite. Il faut donc préciser les conditions sous lesquelles une prise de conscience peut devenir une possibilité d'émancipation.

**III. La prise de conscience devient libératrice lorsqu'elle est juste, critique et reliée à une possibilité d'action.**

Une première condition tient à la qualité de la compréhension acquise. Il ne suffit pas de se sentir éclairé : il faut confronter son interprétation aux faits, la corriger si nécessaire et accepter la discussion. La conscience est plus émancipatrice lorsqu'elle aide à distinguer les causes réelles d'une situation, plutôt que de remplacer une illusion par une autre. Elle peut alors faire discerner ce qui relève de choix personnels et ce qui exige une action collective ou une transformation des conditions extérieures.

Une deuxième condition est que le savoir puisse orienter la conduite. Dans la philosophie de Spinoza, comprendre les causes qui nous déterminent ne fait pas de nous des volontés indépendantes de toute nécessité ; cette compréhension peut néanmoins réduire la passivité liée à l'ignorance. Par exemple, comprendre qu'une émotion intense est liée à une situation précise ne la fait pas nécessairement disparaître. Cela peut toutefois permettre de ne pas lui obéir immédiatement et d'examiner d'autres réponses. La liberté ne consiste donc pas à n'avoir aucune détermination, mais à agir avec davantage de compréhension au lieu d'être entièrement entraîné par ce que l'on ne comprend pas.

Enfin, les moyens d'agir sont décisifs. Une personne qui reconnaît qu'elle subit une violence peut mieux chercher de l'aide et tenter de se protéger, mais la réussite de ces démarches dépend aussi des soutiens et des ressources dont elle dispose. À l'échelle collective, comprendre que des difficultés individuelles ont des causes communes peut permettre de s'organiser pour modifier les règles qui les produisent. Dans les deux cas, la prise de conscience devient plus pleinement libératrice lorsqu'elle est suivie d'une pratique : s'informer, délibérer, décider et agir. Une objection demeure : même une action réfléchie peut échouer. La conscience ne garantit donc pas le succès ; elle peut cependant augmenter la capacité de comprendre, de choisir et de tenter d'agir.

**Conclusion.** Toute prise de conscience n’est pas libératrice. Elle peut révéler une vérité pénible sans permettre de la modifier, reposer sur une interprétation fausse ou laisser intactes des contraintes profondes. Toutefois, elle peut constituer une condition importante de l’émancipation si elle permet de comprendre une situation avec justesse, de remettre en question ce qui semblait inévitable et d’envisager une action. Son pouvoir libérateur dépend ainsi de la qualité du savoir acquis et des moyens de le mettre en œuvre, seul ou avec d’autres. La prise de conscience ne libère pas automatiquement : elle ouvre une possibilité de liberté sans en garantir l’accomplissement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** non, toute prise de conscience n’est pas libératrice. Elle peut être douloureuse, reposer sur une erreur ou ne pas suffire à modifier les contraintes que l’on découvre. Elle devient une voie d’émancipation lorsqu’elle permet une compréhension suffisamment juste de la situation et s’accompagne de moyens concrets d’agir, individuellement ou collectivement. Elle rend la liberté plus possible, sans garantir à elle seule la libération.


FormaV - document d'entraînement non officiel

# Sujet 3

None points

Égalité démocratique, haine des privilèges et concentration du pouvoir politique

## Question Sujet 3

Sujet p. 2

> Expliquer le texte suivant : « La haine que les hommes portent au privilège s'augmente à mesure que les privilèges deviennent plus rares et moins grands, de telle sorte qu'on dirait que les passions démocratiques s'enflamment davantage dans le temps même où elles trouvent le moins d'aliments. J'ai déjà donné la raison de ce phénomène. Il n'y a pas de si grande inégalité qui blesse les regards lorsque toutes les conditions sont inégales ; tandis que la plus petite dissemblance paraît choquante au sein de l'uniformité générale ; la vue en devient plus insupportable à mesure que l'uniformité est plus complète. Il est donc naturel que l'amour de l'égalité croisse sans cesse avec l'égalité elle-même ; en le satisfaisant, on le développe. Cette haine immortelle, et de plus en plus allumée, qui anime les peuples démocratiques contre les moindres privilèges, favorise singulièrement la concentration graduelle de tous les droits politiques dans les mains du seul représentant de l'Etat. Le souverain étant nécessairement et sans contestation au-dessus de tous les citoyens, n'excite l'envie d'aucun d'eux, et chacun croit enlever à ses égaux toutes les prérogatives[1] qu'il lui concède. L'homme des siècles démocratiques n'obéit qu'avec une extrême répugnance à son voisin qui est son égal ; il refuse de reconnaître à celui-ci des lumières supérieures aux siennes ; il se défie de sa justice et voit avec jalousie son pouvoir ; il le craint et le méprise ; il aime à lui faire sentir à chaque instant la commune dépendance où ils sont tous les deux du même maître. Toute puissance centrale qui suit ces instincts naturels aime l'égalité et la favorise ; car l'égalité facilite singulièrement l'action d'une semblable puissance, l'étend et l'assure. » Tocqueville, De la Démocratie en Amérique (1840). [1] « Prérogatives » : les droits et les capacités que l'on possède de manière exclusive et que les autres ne possèdent pas.

**Introduction.** Dans cet extrait de *De la Démocratie en Amérique* (1840), Tocqueville analyse un paradoxe des sociétés démocratiques : alors que les privilèges diminuent et que l'égalité progresse, la haine des privilèges ne s'apaise pas ; elle s'intensifie. Plus encore, cette passion égalitaire peut favoriser la concentration des pouvoirs politiques dans les mains de l'État. Le texte ne soutient donc pas seulement que les hommes démocratiques aiment l'égalité : il cherche à expliquer pourquoi cette aspiration, en se satisfaisant, se renforce et peut conduire les citoyens à préférer une dépendance commune envers l'autorité centrale plutôt que l'obéissance à leurs égaux. Comment le progrès de l'égalité peut-il ainsi nourrir le rejet des privilèges et, paradoxalement, faciliter la concentration du pouvoir politique ?

**Premier mouvement : plus l'égalité progresse, plus les inégalités restantes choquent.** Tocqueville commence par énoncer un paradoxe : la haine des privilèges augmente au moment même où ceux-ci deviennent « plus rares et moins grands ». On pourrait s'attendre à l'inverse : si les privilèges diminuent, les motifs de mécontentement devraient eux aussi diminuer. Mais cette attente suppose que la sensibilité à l'inégalité dépend seulement de l'importance objective de l'avantage. Tocqueville montre qu'elle dépend aussi de la comparaison avec l'état général de la société.

Dans une société où toutes les conditions sont inégales, les écarts s'inscrivent dans un ordre familier : même une grande inégalité ne blesse pas nécessairement les regards. Au contraire, lorsque l'« uniformité générale » s'étend, même une « petite dissemblance » devient très visible et paraît choquante. L'égalité rend donc les différences restantes plus perceptibles : relativement à la proximité entre les individus, le privilège qui subsiste semble d'autant plus arbitraire. Dans une société où les droits et les avantages sont largement semblables, une exception minime peut ainsi être ressentie comme une rupture injustifiée avec la règle commune.

De là vient la formule centrale selon laquelle « l'amour de l'égalité croisse sans cesse avec l'égalité elle-même ». L'égalité n'est pas seulement un objectif dont la réalisation calmerait les désirs ; elle transforme les attentes et aiguise la sensibilité aux écarts. « En le satisfaisant, on le développe » signifie que chaque


FormaV - document d'entraînement non officiel

progrès de l'égalité rend davantage pensables et intolérables les différences qui subsistent. Tocqueville n'affirme pas pour autant que toute différence est nécessairement un privilège injuste : il explique pourquoi, dans une société qui se rapproche de l'égalité, les différences résiduelles sont plus vivement contestées.

**Deuxième mouvement : la haine des privilèges favorise la concentration politique.** Tocqueville passe ensuite de l'analyse des sentiments à celle de leurs conséquences institutionnelles. La haine des « moindres privilèges » peut favoriser la concentration graduelle de tous les droits politiques dans les mains du « seul représentant de l'État ». Son raisonnement repose sur une différence entre l'autorité d'un citoyen semblable aux autres et celle du pouvoir central. Un citoyen qui exerce une autorité particulière peut apparaître comme un égal disposant d'un avantage exclusif : les autres risquent alors de le ressentir comme un privilégié. Le souverain, en revanche, se situe « au-dessus de tous les citoyens » par sa position institutionnelle ; puisqu'il n'est pas un égal parmi d'autres, il n'éveille pas de la même manière l'envie dirigée contre un voisin favorisé.

La phrase selon laquelle « chacun croit enlever à ses égaux toutes les prérogatives qu'il lui concède » précise ce mécanisme. En concédant des prérogatives au pouvoir central, chacun peut croire retirer aux autres citoyens des pouvoirs exclusifs qu'ils pourraient exercer sur leurs semblables. L'égalité entre citoyens semble alors préservée, puisque personne ne se distingue comme maître des autres ; mais, en contrepartie, tous dépendent du même pouvoir supérieur. Tocqueville met ainsi en évidence une possible confusion entre l'égalité des citoyens entre eux et leur liberté politique : supprimer des prérogatives détenues par certains citoyens ne garantit pas que tous prennent part à la conduite des affaires communes.

**Troisième mouvement : la défiance envers les égaux rend désirable une dépendance commune.** Le troisième paragraphe explique la disposition qui rend cette concentration possible. L'homme des sociétés démocratiques obéit « avec une extrême répugnance » à son voisin parce qu'il voit en lui un égal, non un supérieur dont l'autorité serait spontanément légitime. Il refuse de reconnaître à celui-ci des « lumières supérieures », c'est-à-dire un jugement ou des connaissances qui justifieraient qu'il dirige. Il se méfie également de sa justice et regarde son pouvoir avec jalousie. Cette défiance ne prouve pas que le voisin est effectivement injuste ou incompétent : Tocqueville décrit une difficulté à accepter qu'un semblable puisse légitimement exercer une autorité ou disposer d'une capacité supérieure.

Le voisin suscite ainsi à la fois la crainte et le mépris : on redoute son pouvoir tout en refusant de lui reconnaître une supériorité. En revanche, les citoyens peuvent supporter plus aisément leur dépendance commune envers le même « maître ». L'expression souligne le paradoxe de l'analyse : les individus qui rejettent la domination d'un égal peuvent accepter celle d'un pouvoir central, dès lors que celui-ci ne distingue pas l'un d'eux comme supérieur aux autres. La dépendance est alors collective et uniforme, mais elle n'en cesse pas pour autant d'être une dépendance.

**Dernier mouvement : l'État central trouve dans l'égalité un avantage politique.** La dernière phrase envisage la situation du point de vue du pouvoir. Une puissance centrale qui suit ces instincts « aime l'égalité et la favorise », car l'égalité facilite son action, l'étend et l'assure. Des citoyens semblables, peu enclins à obéir à des autorités proches et méfiants envers les pouvoirs exercés par leurs égaux, peuvent être plus facilement gouvernés depuis un centre unique. L'égalité peut ainsi accroître le champ d'intervention du pouvoir central et rendre sa domination plus stable.

Il faut toutefois distinguer le mécanisme décrit d'une nécessité absolue. Tocqueville analyse une tendance politique : il ne démontre pas que toute égalité conduit nécessairement à la concentration du pouvoir, ni que l'égalité serait en elle-même une oppression. Des citoyens égaux peuvent partager les responsabilités, contrôler leurs représentants et accepter l'autorité limitée d'institutions communes sans renoncer à leur liberté. Cette possibilité précise la condition du danger : la concentration est favorisée lorsque la défiance entre égaux et l'abandon des responsabilités politiques laissent le pouvoir central sans contrepoids suffisant. Il ne faut donc pas confondre égalité des conditions, égalité politique et uniformité sous une autorité unique.


FormaV - document d'entraînement non officiel

**Conclusion.** Tocqueville explique d'abord que le progrès de l'égalité rend les privilèges restants plus visibles et plus intolérables, de sorte que la satisfaction du désir d'égalité peut encore l'accroître. Il montre ensuite que la défiance des citoyens envers l'autorité de leurs égaux, jointe à la préférence pour une dépendance commune, peut transférer les droits politiques vers le représentant central de l'État. Le paradoxe est qu'en combattant les privilèges, une société démocratique peut faciliter la concentration du pouvoir si l'égalité entre citoyens n'est pas accompagnée de leur participation et de leur autonomie politiques. Tocqueville met ainsi en garde non contre toute égalité, mais contre une égalité qui, faute de liberté politique, risque de se transformer en uniformité et en dépendance commune.

**RÉPONSE À RETENIR**

**Résultat.** Le texte suit un enchaînement en trois temps : le progrès de l'égalité rend les inégalités résiduelles plus choquantes ; la défiance des citoyens envers l'autorité de leurs égaux peut les conduire à préférer une dépendance commune envers le pouvoir central ; enfin, cette uniformité facilite l'action et la stabilité de l'État. Le paradoxe de Tocqueville est qu'en combattant les privilèges, une société démocratique peut favoriser la concentration du pouvoir si l'égalité entre citoyens n'est pas accompagnée de leur participation et de leur autonomie politiques.

---

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/philosophie-2022-asie-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.